



Accident matériel et test alcoolémie positif

Par jack56

Bonjour,

Suite à un accident de la circulation en raison d'un aquaplaning n'ayant fait que des dommages matériels à savoir mon véhicule, le 01 mai à 2h du matin, j'ai été pris en charge par les pompiers à 2h20, puis conduit aux urgences proches du lieu de l'accident. Après contrôle par le personnel hospitalier, il s'est avéré que je n'avais rien à part des éraflures sur le bras.

A 5h05, après la phase d'observations par le personnel médical, j'ai eu l'intervention de 2 officiers de gendarmerie qui m'ont fait souffler dans un éthylotest qui s'est avéré positif. J'ai ensuite été conduit au poste de gendarmerie pour me soumettre à l'ethylometre a 5h20. Résultat positif avec 0,55 mg/l d'air expiré.

Aussi, ma question est la suivante :

Sachant que je n'étais plus sur les lieux de l'accident et qu'un délais de 3H s'est écoulé entre l'accident et le contrôle, que mon permis m'a été retiré, quel est la représentativité de ce contrôle et y a t'il un délai légal pour un contrôle d'alcoolisme faisant suite à un accident de la circulation?

Merci par avance pour votre réponse

A noter que je sais très bien que je suis dans mon tort.